REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES ET DU CADRE DE VIE

Bureau de l'Urbanisme

Poste:91 15.61.62

JP/FC

A R R E T E portant inscription sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets classés parmi les monuments historiques.

Le Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur Préfet des Bouches-du-Rhône Officier de la Légion d'Honneur

VU la loi du 23 décembre 1970, modifiant et complétant la loi du 31 décembre 1913 sur sur les Monuments Historiques, et le décret n° 71-858 du 19 octobre 1971 pris pour l'application de ladite loi;

VU l'avis émis par la Commission Supérieure des Monuments Historiques dans sa séance du 9 octobre 1995 ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les objets mobiliers ci-après désignés sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés parmi les monuments historiques :

I - AIX-en-PROVENCE

Eglise paroissiale de Luynes

PM13001844 - Tombeau d'autel, bois sculpté, peint et doré, XVIIIe siècle.

PM/300/845- Encadrement de retable, bois doré, XVIIe siècle,

PM3001846 - Immaculée Conception, huile sur toile, XVIIIe siècle,

Cathédrale Saint-Sauveur (sacristie)

PM13001850- Le Christ ressucité et une sainte (ou une allégorie) présentent à Dieu le Père un martyr agenouillé (Saint Jean-Baptiste?), huile sur toile et cadre en bois doré, XVIIe siècle, attribué à François Mimault.

II- LA BARBEN

Eglise paroissiale

13001966 - Une paire de fauteuils, bois et tapisserie au petit point, XIXe siècle,

III - BEAURECEUIL

Eglise paroissiale

PM/3001601 - Statue de Saint Charles Borromée, bois doré, XVIIe siècle, (classé)

PM13001602- Statue de Saint Philippe de Néri, bois doré, XVIIe siècle, (classé)

PM13001978 - Statue de l'Enfant Jésus dans une boîte vitrine quadrangulaire, cire et étoffe, XIXe siècle, (Second empire).

IV - JOUQUES

Eglise paroissiale

7413002163 - Maître autel, gradins, tabernacle, marbre polychrome; tombeau (1742) gradins et tabernacle (1876)

PM3co2104 - Fonts baptismaux, marbre polychrome (1764) par Constable.

PM3002105 - Bénitier, marbre blanc (1758) par Constable.

RM13002106 - Meuble de sacristie à deux corps, noyer mouluré (corniche absente,) XVIIIe siècle.

PM13002107 - Encensoir, argent, Louis XV.

FM13002108 - Autel, marbre polychrome. (1760) par Constable.

PM13002109 - Sainte Trinité, huile sur toile, XVIIIe siècle.

V - MARSEILLE

Eglise Notre-Dame du Mont Carmel

PM13002213 -Donation du scapulaire à Saint Simon Stock, sculpture en albâtre, XVIIe siècle.

PM13002214 - Décor de la chapelle des fonts baptismaux, (lère chapelle Sud), marbre et fonte, XVIIIe siècle pour la cuve et la niche, XIXe siècle pour la grille.

PM13c02215 - Médaillon "Donation du Scapulaire", bois doré, XVIIIe siècle

PM13c02216 - Deux bénitiers, marbre, XVIIIe siècle.

PM13002217 - Lanterne de pénitent, bois doré, XVIIIe et XIXe siècles.

Cathédrale de la Major (dépôts d'églises de la ville)

PM13002681 - Assomption de la Vierge, huile sur toile, XVIIe siècle.

PM13002682- Extase de Sainte Thérèse, huile sur toile, XVIIe siècle.

VI - TRETS

Eglise paroissiale

PM130025% - Buste reliquaire de Saint Jean-Baptiste, bois peint et doré, XVIIIe siècle.

PM13002587 - Buste reliquaire de Saint Roch pélerin, bois peint et doré, XVIIe siècle.

Oratoire de Saint Jean-Baptiste

PM13002588 - Relief: "Prédication de Saint Jean-Baptiste", bois sculpté et peint, XVIIIe siècle.

Maison Vevrier

PM13002589 - Vierge à l'Enfant, statue en pierre, XVIIe siècle, attribuée à Christophe Veyrier.

VII - VERNEGUES

Chapelle Saint Symphorien

PM13002596 - César de Bus et une ursuline (sa nièce Cassandre ?) agenouillés devant la Vierge entourée d'anges, huile sur toile/1705 par Ancelle.

PMA3CO2597 - Ex-voto de Marie Jeanne LIAUTARD, bois, XVIIIe siècle.

PM13002598 - Ex-voto de Louise BORY, bois (1763.)

PM13002599 - Ex-voto des trois frères VINCENT, carton peint (1871.)

PM13002600- Assomption, huile sur toile, fin XVIIe siècle.

PM13002601 - Saint Symphorien, statue en carton bouilli (1850) par François-Marie BERARD.

ARTICLE 2: Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, les Sous-Préfets des arrondissements d'AIX-en-PROVENCE, et d'ARLES, et les Maires d'AIX-en-PROVENCE, de BEAURECUEIL, de JOUQUES, de LA BARBEN, de MARSEILLE, de TRETS et de VERNEGUES, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet Le Secrétaire Général,

MARSEILLE, le 7 juin 1996

POUR COPIE CONFORME

Le Chef de Bureau

Pierre SOUBELET

PAULE COTTYN